

## Décision du Président

Marché à procédure adaptée : N° EPT 2207 Création d'un studio d'enregistrement à Saint Maurice (94410)

> Lot N° 1: Démolition / Reconstruction Avenant N° 1

Titulaire: TRADITION DU BATIMENT

2022 - D - n° \29

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N° 2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT le marché N° EPT 2207 portant sur la création d'un studio d'enregistrement à Saint Maurice (94410) – Lot N° 1 : Démolition / Reconstruction, avec la société TRADITION DU BATIMENT sise 24 rue Baron à PARIS (75017), et la nécessité de passer un avenant N° 1 pour prolonger le marché jusqu'au 31 décembre 2022,

VU les termes dudit avenant N° 1,

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup>: De signer l'avenant N°1 au marché N° EPT 2207 portant sur la création d'un studio d'enregistrement à Saint Maurice (94410) – Lot N° 1: Démolition / Reconstruction, avec la société TRADITION DU BATIMENT sise 24 rue Baron à PARIS (75017),

<u>Article 2</u>: De charger le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale de Nogent sur Marne, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

<u>Article 3</u>: Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 🕠 lo712022

Le Président

Olivier CAPITAN

La présente délibération publiée le Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1

du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20220711-D2022-129-DE Date de télétransmission : 11/07/2022 Date de réception préfecture : 11/07/2022